

# **Compte Rendu du Conseil Municipal du 25 JANVIER 2018**

**Présents** : Fabienne PERN-SAVIGNAC, Mme TILLON Georgette, M. BOUISSET Gérard, M. OGBURN Patrick, Mme REVELLI Françoise, M. COURDESSES Damien, Mme CASTEX Nicole, M. DUJARDIN Éric, Mme PHILIPPEAU Marie-Cécile, Mme SERAYSSOL Patricia, M. TARTINI Alexandre, M. CAGNAC Jean-Luc, Mme MAGUET Jocelyne, M. JOUANY Claude

**Absents** : M. DAURE Philippe.

**Secrétaire de Séance** : Georgette TILLON.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 7 décembre 2017 approuvé et paraphé par tous.

## **I - DÉLIBÉRATIONS :**

### **1) Projet d'éclairage public lié à la dissimulation Chemin de Ronde : convention de mandat**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de confier la réalisation du projet d'éclairage public de dissimulation chemin de Ronde au Syndicat Départemental d'Énergie. Elle précise que :

- l'enveloppe prévisionnelle affectée à ce projet est estimée à 28 400.00 € TTC,
- la rémunération du SDE s'élèvera à 3.5 % du montant HT des travaux
- le financement de cette opération pourra bénéficier d'une subvention du SDE de 40 % du montant HT des travaux plafonnés à 28 000 € sous réserve des droits à subvention de la Commune au moment de la facturation des travaux.

Elle propose donc à l'assemblée de l'autoriser à confier au SDE 82 un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cette opération.

**POUR : 14**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### **2) Réhabilitation du presbytère : avenant maîtrise d'oeuvre**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'évolution du projet de réhabilitation de l'ancien presbytère.

Par délibération en date du 23 mai 2017, le conseil municipal a validé le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 45 120 € HT, sachant que le coût estimatif des travaux à partir duquel le forfait de rémunération provisoire a été calculé était de 564 000 € HT.

Il s'avère que la commune a l'opportunité d'ajouter au projet initial une partie de la propriété Montastruc, ce qui permet d'augmenter la surface de 82 m2 au projet initial de 405 m2 et de pouvoir intervenir sur la façade nord du projet.

Il convient aujourd'hui de passer un avenant avec le maître d'œuvre, sachant que le nouveau coût estimatif des travaux serait de 669 960 € HT. Le marché passerait ainsi de 45 120.00 € HT à 53 596.80 € HT.

**POUR : 13**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1**

### **3) Autorisation de procéder aux investissements avant le vote du BP**

Madame le Maire expose qu'en application de l'article L1612-1 du CGCT, l'exécutif de la collectivité peut, avant l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'y autoriser pour les montants et les affectations suivants :

- 202 - Frais de document d'urbanisme	12 500.00 €
- 21318 – Autres bâtiments publics	39 800.00 €
- 21534 – Réseaux d'électrification	6 200.00 €
- 2151 - Acquisition terrains nus	13 000.00 €
- 2151 – Terrains voirie	6 320.00 €
- 2188 – Acquisition matériel divers	10 000.00 €
- 2183 – Acquisition matériel bureautique	1 500.00 €
- 21571 – Acquisition matériel roulant	30 000.00 €
- 2313 – Immobilisations en cours	10 000.00 €

**POUR : 14                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

#### **4) Approbation des modifications statutaires de la CCQVA**

Madame le Maire informe le conseil municipal que certaines modifications statutaires de la communauté de communes rendent nécessaires une délibération concordante des communes membres. Les modifications soumises à approbation sont les suivantes :

- Validation du reclassement des compétences « eau potable », « assainissement collectif », « assainissement non collectif » et « action culturelle » en compétences facultatives ;
- Validation du transfert de la compétence optionnelle relative aux MSAP à l'intercommunalité.

**POUR : 14                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

#### **5) Déploiement des compteurs Linky**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la forte préoccupation d'un certain nombre d'habitants de Montricoux qui ont interpellé la commune à propos des compteurs communicants Linky. Ceux-ci affirment leur refus de l'installation de ces compteurs Linky en remplacement de leur ancien compteur et demandent au Conseil Municipal de prendre position à ce propos.

Mme le Maire propose de formuler le vœu auprès des opérateurs chargés du déploiement du compteur Linky que chaque usager du service public de l'électricité, qu'il soit propriétaire occupant ou locataire, soit clairement informé au préalable de la pose d'un compteur communicant en remplacement de son ancien compteur et puisse exercer son droit de refus par simple lettre et qu'aucun compteur ne puisse être posé sans l'accord formel, exprimé en toute liberté, de l'usager concerné.

Suite à une discussion passionnée où des arguments contraires ont été avancés il est proposé de voter pour la mise en place de cette motion demandant une information claire et la possibilité de choix pour les usagers,

**POUR : 1                      CONTRE : 2                      ABSTENTION : 11**

#### **II – Questions diverses**

Lors du dernier Conseil d'École, un vote a eu lieu à propos de la réforme des rythmes scolaires. Mme le Maire précise que la même démarche est entreprise sur les communes de la communauté de communes et que les résultats seront transmis à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale qui prendra sa décision.

Selon la dernière estimation INSEE, la population de la commune s'élève à 1196 habitants.

**La séance est levée à 22 h 20.**

